

TAXE D'APPRENTISSAGE 2023

N°UAI
0332075B

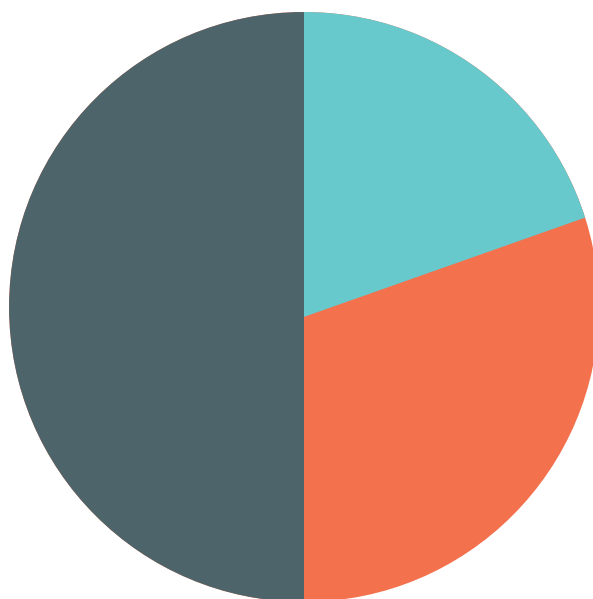
**PARTICIPEZ À DES PROJETS
PROFESSIONNELS D'AVENIR
GRÂCE AU VERSEMENT DE
VOTRE TAXE D'APPRENTISSAGE.**

Date limite de versement : 28/04/2023

IME - SESSAD - SESSAD Pro

Nos projets pour l'utilisation de la taxe d'apprentissage en 2023

Équipements
et outillage
pour les ateliers



Formation
des jeunes
et des professionnels

Achat de
matériel de
transport

Projet chantier

Améliorer en matériel et outillage afin de pouvoir se lancer dans des chantiers participatifs pré-professionnels hors les murs.

Projet environnement

Création d'une serre de production horticole (permaculture, récupération d'eau, tri des déchets, recyclage...)

Projet mobilités

Améliorer les déplacements des jeunes en formation ou au travail, continuer la mise en place de l'atelier réparation vélo fixe et itinérant, achat de scooters électriques.

Nos projets
2023

Projet RAE

Accompagner la personne dans son parcours de reconnaissance des acquis d'expérience



Taxe d'apprentissage

Le seul impôt dont vous choisissez l'affectation
Aidez-nous à construire les projets de demain !

Depuis 50 ans, La Plateforme Territoriale d'Inclusion accueille, forme des jeunes en situation de handicap. Elle favorise l'insertion professionnelle des personnes éloignées de l'emploi.

La taxe d'apprentissage est une ressource essentielle pour :

- Financer la formation des élèves
- Acquérir du matériel performant
- Accompagner la mobilité

+ de
250

Jeunes et adultes par an sont formés et accompagnés dans leur démarche d'insertion, adaptée aux besoins, aux envies et aux aptitudes de chacun.

Les formations à La Plateforme Territoriale d'Inclusion

via des ateliers préprofessionnels

1. Cuisine / Services / Agent polyvalent de restauration
2. Traitement du linge (Blanchisserie, Fripperie, boutique...)
3. Espaces verts - Horticulture - Travaux paysagers
4. Menuiserie - Bois
5. Métiers du bâtiment
6. Hygiène et maintenance des locaux

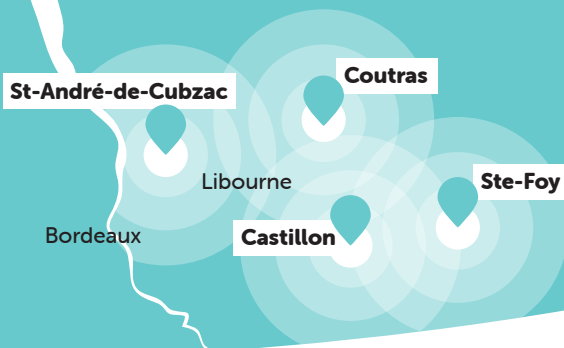
Notre activité, accompagner les parcours



Chiffres clés



Territoire d'intervention



Taxe d'apprentissage 2023

Bordereau de versement

Raison sociale

Adresse

Code postal Ville

Tel SIRET

Votre contact taxe

Fonction/service

E-mail

Vous avez choisi de soutenir la Plateforme Territoriale d'inclusion, au titre de :

Partenaire / recrutement / stage Fournisseur Autre

Montant du versement

Indiquer EPMSD Jean-Elie JAMBON – PTI sur le bordereau de votre OPCO et le code UAI :

N° UAI : 0 3 3 2075 B

EPMSD – PTI Jean Elie JAMBON

N°78 Z.I EYGRETEAU
33230 COUTRAS

Pour un meilleur suivi de votre versement, **merci de compléter ce formulaire** et nous le retourner :

Par mail : Contact Taxe d'Apprentissage : c.cruchon@plateforme-jej.fr • Tél : 05 57 49 84 74

Par voie postale : PTI – n°78 Z.I EYGRETEAU – 33230 COUTRAS